

**Délibération 4.1**  
**Dotation globale de fonctionnement des collèges publics**  
**et tarif de la restauration pour l'exercice 2018**

L'année dernière à même époque, j'avais souhaité sur cette délibération, comme sur les autres rapports concernés, que l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale sollicité en amont, soit clairement indiqué et non simplement visé dans les attendus.

Cela me semble de nature à éclairer les élus de notre Conseil, mais cela me paraît aussi respectueux du travail de cette instance de concertation amenée à se prononcer par un avis sur les délibérations touchant l'éducation.

Je regrette de n'avoir pas été entendue sur ce point, ce qui m'oblige à vous demander de bien vouloir indiquer cet avis de vive voix. Et, bien entendu, je renouvelle ma demande pour l'année prochaine...

Sur le fond de cette présente délibération, je me souviens que pour justifier la réforme du mode de calcul de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) des collèges, vous vous étiez appuyés, au nom de la bonne gestion des deniers publics, sur la nécessité de réduire mécaniquement les fonds de roulement dont disposent les établissements, en ajoutant ce critère aux autres données prises en compte dans le calcul des dotations par collège.

Des fonds de roulement estimés trop volumineux, au point de considérer qu'ils dépassaient la simple notion de gestion prudentielle pour devenir carrément un moyen de thésauriser l'argent public.

Votre réforme avait donc pour ambition de faire diminuer progressivement ces fonds de roulement...

Pour notre part, nous avons attiré votre attention sur l'importance pour le bon fonctionnement des collèges de ces fonds de roulement, par exemple pour préparer un changement de matériel coûteux ou financer un projet, pour acquérir du matériel pédagogique, changer des livres scolaires ou réduire l'impact de la hausse des denrées sur la restauration...

Nous avons plutôt vu dans cette réforme une volonté de réduire à bon compte l'enveloppe de la DGF, amputée ainsi d'un coup de 661.000 Euros par rapport à 2016.

941.000 Euros d'ailleurs pour être précis puisque ladite réforme intégrait désormais à la DGF l'enveloppe de 280.000 Euros pour les frais Internet auparavant votée hors DGF.

Soit au total une baisse de 5,4 % des crédits en 2017.

Un an après, il semble que l'objectif que vous vous étiez fixés dans ce domaine, au-

delà du gain de près d'un million d'euros grappillé l'année dernière sur les crédits alloués à l'éducation, se soit heurté cette année à la réalité du vécu et du terrain...

Ainsi, je note que les fonds de roulement cumulés ne sont pas en recul du fait de la réforme, mais au contraire en progression de + 0,9 millions sur un total de 9 millions...

Je ne suis pas sûre que la menace terroriste évoquée dans le rapport, probablement pour anticiper la critique, soit à elle seule suffisante pour expliquer cette situation...

Je relève également pour 2018, une nouvelle diminution de l'enveloppe budgétaire de 275.500 euros mais dans laquelle figure les 165.000 Euros de la DGF intégrale du collège sacrifié Guy-Môquet.

Ce qui en fait vous amène à un gain de DGF obtenu cette année sur les 109 collèges restant de 165.000 euros, dont une partie s'explique mécaniquement par la baisse des effectifs de - 1,35 %.

Moralité, il n'y avait pas tellement de grain à moudre dans ce domaine et il aurait été plus transparent d'annoncer l'année dernière une Contribution de Solidarité forcée au budget départemental sur les fonds de roulement des collèges, que de nous parler d'une réforme en profondeur visant à plus faire fondre les bas de laine des collèges progressivement.

A moins que, échauder par la modestie des nouvelles économies réalisées cette année sur la DGF des collèges publics, je dis publics car nous verrons ensuite que pour les collèges privés le mouvement est inverse, vous nous prépariez une nouvelle réforme pour l'année prochaine...

Il faut dire qu'à la lecture de l'annexe de la délibération sur les effets par collège de cette réforme on en perdrait son latin...

Des collèges dont les effectifs augmentent voient leur DGF diminuer ; des collèges qui s'étaient vu ponctionner 10 % de DGF cette année, voient leur DGF augmenter de 10 % l'année prochaine à effectif constant... Et j'en passe...

En tout état de cause, nous ne pouvons que condamner une nouvelle fois cette logique comptable d'économie sur le dos du service public de l'éducation, même si force est de constater qu'elle atteint ses limites bien plus tôt que vous l'aviez prévu.

Est-ce à dire que nous avons raison l'année dernière lorsque nous vous avons mis en garde contre cette réforme, c'est peut être aller trop loin pour que vous l'admettiez, mais en tout état de cause avouez que nous n'avions pas tort...

**Cette délibération propose de maintenir les critères de calcul voté fin 2016, nous nous étions opposés, nous voterons donc contre également cette année.**